



## Sikadur®-31 Hi-Mod Gel CA Comp. B

Date de révision 10/25/2023

Date d'impression 10/12/2024

### SECTION 1. IDENTIFICATION

|   |   |  |
|---|---|--|
| Nom du produit  | : | Sikadur®-31 Hi-Mod Gel CA Comp. B  |
| Autres moyens d'identification  | : | Donnée non disponible  |
| Nom de la compagnie   | : | www.sika.ca<br>Canada<br>Pointe-Claire, QC H9R 4A9<br>601, avenue Delmar<br>Sika Canada Inc. |
| Téléphone   | : | (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452  |
| Fac-similé  | : | (514) 694-2792   |
| Adresse de courrier électronique  | : | ehs@ca.sika.com  |
| Numéro de téléphone en cas d'urgence                                      | : | CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)  |
| Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation | : | Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.                        |

---

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

|  |   |                                     |
|--|---|-------------------------------------|
| Irritation de la peau  | : | Catégorie 2                         |
| Dommages oculaires graves  | : | Catégorie 1                         |
| Sensibilisation de la peau   | : | Catégorie 1                         |
| Cancérogénicité (Inhalation)                                       | : | Catégorie 1A                        |
| Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique | : | Catégorie 3 (Appareil respiratoire) |
| Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-           | : | Catégorie 1 (Poumons)               |

## Sikadur®-31 Hi-Mod Gel CA Comp. B

Date de révision 10/25/2023

Date d'impression 10/12/2024

tion répétée

### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H350 Peut provoquer le cancer par inhalation.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité :

#### Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

#### Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.



## Sikadur®-31 Hi-Mod Gel CA Comp. B

Date de révision 10/25/2023

Date d'impression 10/12/2024

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Étiquetage supplémentaire

Il n'y a pas d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue utilisée dans un mélange à une concentration  $\geq 1\%$ .

### Autres dangers

Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

### Composants

| Nom Chimique   | No. CAS    | Classification  | Concentration (% w/w) |
|--|------------|---|-----------------------|
| Quartz SiO <sub>2</sub> >5µm   | 14808-60-7 | Carc. 1A; H350<br>STOT RE 1; H372<br>STOT SE 3; H335  | $\geq 60 - < 80$      |
| Hydrocarbures, C10, aromatiques, < % 1 naphthalène   | 64742-94-5 | Flam. Liq. 4; H227<br>STOT SE 3; H336<br>Asp. Tox. 1; H304  | $\geq 1 - < 5$        |
| alcool benzylique  | 100-51-6   | Acute Tox. 4; H302<br>Acute Tox. 4; H332<br>Eye Irrit. 2A; H319   | $\geq 1 - < 5$        |
| 3,6-diazaoctane-1,8-diamine  | 112-24-3   | Acute Tox. 4; H302<br>Acute Tox. 4; H312<br>Skin Corr. 1B; H314<br>Eye Dam. 1; H318<br>Skin Sens. 1; H317 | $\geq 1 - < 5$        |
| 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol  | 90-72-2    | Skin Corr. 1C; H314<br>Eye Dam. 1; H318   | $\geq 1 - < 5$        |
| m-phénylenebis(méthylamine)  | 1477-55-0  | Acute Tox. 4; H302<br>Acute Tox. 4; H332<br>Skin Corr. 1B; H314<br>Skin Sens. 1B; H317                    | $\geq 1 - < 5$        |
| Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with N,N'-bis(2-aminoethyl)-1,2-ethanediamine and (chloromethyl)oxirane | 38294-69-8 | Acute Tox. 4; H302<br>Skin Corr. 1; H314<br>Eye Dam. 1; H318<br>Skin Sens. 1; H317                        | $\geq 0.1 - < 1$      |



## Sikadur®-31 Hi-Mod Gel CA Comp. B

Date de révision 10/25/2023

Date d'impression 10/12/2024

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à provoquer des lésions irréversibles et la cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Retirez les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : effets irritants  
effets sensibilisants  
Toux  
Troubles respiratoires  
Réactions allergiques  
Lacrymation excessive  
Erythème  
Dermatite  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut provoquer le cancer par inhalation.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE



## Sikadur®-31 Hi-Mod Gel CA Comp. B

Date de révision 10/25/2023

Date d'impression 10/12/2024

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

---

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Refusez l'accès aux personnes non protégées.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

---

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8).  
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipula-



## Sikadur®-31 Hi-Mod Gel CA Comp. B

Date de révision 10/25/2023

Date d'impression 10/12/2024

tion des produits chimiques.

Conditions de stockage : Garder dans le contenant original.  
sures : Conserver dans un endroit bien ventilé.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
Stocker conformément à la réglementation locale.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants                   | No. CAS    | Type de valeur (Type d'exposition)       | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base      |
|------------------------------|------------|--|---|-----------|
| Quartz SiO <sub>2</sub> >5µm | 14808-60-7 | TWA (Matières particulaires respirables) | 0.025 mg/m <sup>3</sup>                           | CA AB OEL |
|                              |            | LMPT (Fraction respirable)               | 0.1 mg/m <sup>3</sup>                             | CA ON OEL |
|                              |            | VEMP (poussière respirable)              | 0.1 mg/m <sup>3</sup>                             | CA QC OEL |
|                              |            | TWA (Respirable)                         | 0.025 mg/m <sup>3</sup> (Silice)                  | CA BC OEL |
|                              |            | TWA (Respirable)                         | 0.025 mg/m <sup>3</sup>                           | CA BC OEL |
|                              |            | TWA (Respirable)                         | 0.025 mg/m <sup>3</sup> (Silice)                  | CA BC OEL |
|                              |            | TWA (Fraction respirable)                | 0.025 mg/m <sup>3</sup>                           | ACGIH     |
|                              |            | TWA (Fraction respirable)                | 0.025 mg/m <sup>3</sup> (Silice)                  | ACGIH     |
|                              |            | TWA (Fraction respirable)                | 0.025 mg/m <sup>3</sup>                           | ACGIH     |
|                              |            | TWA (Fraction respirable)                | 0.025 mg/m <sup>3</sup> (Silice)                  | ACGIH     |
| carbonate de calcium         | 471-34-1   | VEMP (poussière totale)                  | 10 mg/m <sup>3</sup>                              | CA QC OEL |
|                              |            | TWA                                      | 10 mg/m <sup>3</sup> (Carbonate de calcium)       | CA AB OEL |
| 3,6-diazaoctane-1,8-diamine  | 112-24-3   | LMPT                                     | 0.5 ppm   | CA ON OEL |



## Sikadur®-31 Hi-Mod Gel CA Comp. B

Date de révision 10/25/2023

Date d'impression 10/12/2024

|                             |           |     |           |           |
|-----------------------------|-----------|-----|-----------|-----------|
|                             |           |     | 3 mg/m3   |           |
| m-phénylènebis(méthylamine) | 1477-55-0 | (c) | 0.1 mg/m3 | CA AB OEL |
|                             |           | C   | 0.1 mg/m3 | CA BC OEL |
|                             |           | P   | 0.1 mg/m3 | CA QC OEL |
|                             |           | C   | 0.018 ppm | ACGIH     |

**Mesures d'ordre technique** : L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

Protection des mains : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Protection des yeux : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.

Protection de la peau et du corps : Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Se laver à fond après manipulation.

## SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES



## Sikadur®-31 Hi-Mod Gel CA Comp. B

Date de révision 10/25/2023

Date d'impression 10/12/2024

|   |   |   |
|---|---|---|
| Aspect  | : | pâte  |
| Couleur   | : | noir  |
| Odeur   | : | type amine                                  |
| Seuil de l'odeur  | : | Donnée non disponible                       |
| pH  | : | Sans objet                                  |
| Point/intervalle de fusion /<br>Point de congélation                          | : | Donnée non disponible                       |
| Point/intervalle d'ébullition   | : | Donnée non disponible                       |
| Point d'éclair  | : | > 100 °C (> 212 °F)<br>(Méthode: vase clos) |
| Taux d'évaporation  | : | Donnée non disponible                       |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : | Donnée non disponible                       |
| Limite d'explosivité, supé-<br>rieure / Limite d'inflammabilité<br>supérieure | : | Donnée non disponible                       |
| Limite d'explosivité, inférieure<br>/ Limite d'inflammabilité infé-<br>rieure | : | Donnée non disponible                       |
| Pression de vapeur  | : | 0.001 hPa                                   |
| Densité de vapeur relative  | : | Donnée non disponible                       |
| Densité   | : | 2.1 g/cm <sup>3</sup> (20 °C (68 °F))       |
| Solubilité  |   |   |
| Solubilité dans l'eau   | : | légèrement soluble                          |
| Solubilité dans d'autres<br>solvants  | : | Donnée non disponible                       |
| Coefficient de partage (n-<br>octanol/eau)                                    | : | Donnée non disponible                       |
| Température d'auto-<br>inflammation   | : | Donnée non disponible                       |





## Sikadur®-31 Hi-Mod Gel CA Comp. B

Date de révision 10/25/2023

Date d'impression 10/12/2024

|  |   |   |
|--|---|---|
| Température de décomposition                 | : | Donnée non disponible                       |
| Viscosité                                    | : |   |
| Viscosité, dynamique                         | : | Donnée non disponible                       |
| Viscosité, cinématique                       | : | > 20.5 mm <sup>2</sup> /s ( 40 °C (104 °F)) |
| Propriétés explosives                        | : | Donnée non disponible                       |
| Propriétés comburantes                       | : | Donnée non disponible                       |
| Teneur en COV (Composés organiques Volatils) | : | 4 g/l<br>A+B combinés                       |

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|                                      |   |  |
|--------------------------------------|---|--|
| Réactivité                           | : | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.   |
| Stabilité chimique                   | : | Ce produit est chimiquement stable.  |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Stable dans les conditions recommandées de stockage.                               |
| Conditions à éviter                  | : | Donnée non disponible  |
| Produits incompatibles               | : | Donnée non disponible  |
| Produits de décomposition dangereux  | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. |

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Toxicité aiguë**

Non classifié à cause de données insuffisantes.

#### **Composants:**

##### **alcool benzylique:**

|                               |   |  |
|-------------------------------|---|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | : | DL50 orale (Rat): 1,620 mg/kg  |
| Toxicité aiguë par inhalation | : | CL50 (Rat): > 4.178 mg/l<br>Durée d'exposition: 4 h<br>Atmosphère d'essai: poussières/brouillard |

##### **3,6-diazaoctane-1,8-diamine:**



## Sikadur®-31 Hi-Mod Gel CA Comp. B

Date de révision 10/25/2023

Date d'impression 10/12/2024

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 1,716 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): 1,465 mg/kg

### **2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 2,169 mg/kg

### **m-phénylenebis(méthylamine):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 930 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1.34 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Évaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat): > 3,100 mg/kg

### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

Provoque une irritation cutanée.

#### **Produit:**

Résultat : Irritation de la peau

#### **Composants:**

### **2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Espèce : Lapin  
Évaluation : Corrosif  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

### **Lésion/irritation grave des yeux**

Provoque de graves lésions des yeux.

#### **Composants:**

### **2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Espèce : Lapin  
Évaluation : Provoque de graves lésions des yeux.

### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

#### **Sensibilisation de la peau**

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### **Sensibilisation des voies respiratoires**

Non classifié à cause de données insuffisantes.



## Sikadur®-31 Hi-Mod Gel CA Comp. B

Date de révision 10/25/2023

Date d'impression 10/12/2024

### Mutagenécité de la cellule germinale

Non classifié à cause de données insuffisantes.

### Cancérogénécité

Peut provoquer le cancer par inhalation.

|             |   |            |
|-------------|---|------------|
| <b>IARC</b> | Groupe 1: Cancérogène pour l'homme<br>Quartz SiO <sub>2</sub> >5µm<br>(Silica dust, crystalline)                    | 14808-60-7 |
| <b>OSHA</b> | Spécifiquement réglementé cancerogène selon OSHA<br>Quartz SiO <sub>2</sub> >5µm<br>(crystalline silica)            | 14808-60-7 |
| <b>NTP</b>  | Connu pour être cancérigène pour l'homme<br>Quartz SiO <sub>2</sub> >5µm<br>(Silica, Crystalline (Respirable Size)) | 14808-60-7 |

### Toxicité pour la reproduction

Non classifié à cause de données insuffisantes.

### STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

### STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Une fois sensibilisé, une réaction allergique grave peut survenir même lors d'une exposition de faible niveau.

### Toxicité par aspiration

Non classifié à cause de données insuffisantes.

### Autres informations

#### Produit:

Quartz (14808-60-07) : Cette classification n'est pertinente que lors d'une exposition au quartz (dioxyde de silicium) sous forme pulvérulente (poussière ou poudre), incluant également le produit mûri faisant l'objet de sablage, ponçage, découpage ou autres travaux de préparation de surface.

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### Composants:

#### alcool benzylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): > 100 mg/l



## Sikadur®-31 Hi-Mod Gel CA Comp. B

Date de révision 10/25/2023

Date d'impression 10/12/2024

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

### **3,6-diazaoctane-1,8-diamine:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### **2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): > 10 - 100 mg/l

### **m-phénylenebis(méthylamine):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): > 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

### **Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

### **Potentiel bioaccumulatif**

Donnée non disponible

### **Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **Autres effets néfastes**

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.  
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et ces conduits d'évacuation.



## Sikadur®-31 Hi-Mod Gel CA Comp. B

Date de révision 10/25/2023

Date d'impression 10/12/2024

---

### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
- Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

---

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Réglementations internationales

##### IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

##### Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

##### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

##### TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

---

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Liste canadiennes

La ou les substances suivantes sont assujetties à une déclaration de nouvelle activité importante:  
α-Chlorotoluène 100-44-7

---

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet d'autres abréviations

- ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique  
CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris



## Sikadur®-31 Hi-Mod Gel CA Comp. B

Date de révision 10/25/2023

Date d'impression 10/12/2024

|                  |  |
|------------------|--|
|                  | en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.   |
| CA QC OEL        | : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air  |
| ACGIH / TWA      | : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h  |
| ACGIH / C        | : Limite supérieure  |
| CA AB OEL / TWA  | : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures  |
| CA AB OEL / (c)  | : plafond de la limite d'exposition professionnelle  |
| CA BC OEL / TWA  | : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h  |
| CA BC OEL / C    | : limite du plafond  |
| CA ON OEL / LMPT | : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)   |
| CA QC OEL / VEMP | : Valeur d'exposition moyenne pondérée   |
| CA QC OEL / P    | : Plafond  |
| ADR              | : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  |
| CAS              | : Chemical Abstracts Service   |
| DNEL             | : Derived no-effect level  |
| EC50             | : Half maximal effective concentration   |
| GHS              | : Globally Harmonized System   |
| IATA             | : International Air Transport Association  |
| IMDG             | : International Maritime Code for Dangerous Goods  |
| LD50             | : Median lethal dose (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)  |
| LC50             | : Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)   |
| MARPOL           | : International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978  |
| OEL              | : Occupational Exposure Limit  |
| PBT              | : Persistent, bioaccumulative and toxic  |
| PNEC             | : Predicted no effect concentration  |
| REACH            | : Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency |
| SVHC             | : Substances of Very High Concern  |
| vPvB             | : Very persistent and very bioaccumulative   |

### Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertisse-



## Sikadur®-31 Hi-Mod Gel CA Comp. B

Date de révision 10/25/2023

Date d'impression 10/12/2024

ments et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet [www.sika.ca](http://www.sika.ca) ou en téléphonant au 514-697-2610.

Date de révision : 10/25/2023  
Format de la date : mm/jj/aaaa  
Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.  
Numéro de produit : 504,075

CA / 3F